

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant que la commune n'a pas d'adjoint au maire ou de conseiller municipal délégué au titre des questions de sécurité civile ;

Considérant que le maire a l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Objet :

Arrêté portant désignation d'un correspondant incendie et secours

ARRETE

Article 1^{er}

En application de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, Monsieur Sébastien MILON est désigné correspondant incendie et secours pour la commune d'ISBERGUES.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Article 2 :

Le maire de la commune d'ISBERGUES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé.

Une copie de présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet de Béthune et à M. le Président du conseil d'administration des services d'incendie et de secours du Pas-de-Calais.

Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le 01 DEC. 2023

Notifié le 06.12.2023

Sebastien MILON



Le Maire,

David THELLIER.